



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Cette année a été impactée encore une fois par la situation sanitaire. Mais encore plus par l'essoufflement des membres du Comité Directeur. L'engagement syndical bénévole nécessite du temps, de la volonté et de la motivation. Encore plus que les années précédentes, nous faisons appel aux bonnes volontés pour rejoindre l'équipe et faire avancer le syndicat et la défense de notre profession.

Malgré tout, nous avons travaillé sur de nombreux sujets au mieux que nous pouvions.

Défendre notre profession

Cette année a été marquée par la décision de justice concernant l'arrêté du 9 mars 2020. Notre requête a été rejetée. Cependant, la raison est intéressante car elle réaffirme **que l'encadrement contre rémunération de la randonnée (hors neige) en environnement spécifique « montagne » relève exclusivement des détenteurs des diplômes de la filière alpinisme (guides et accompagnateurs).**

En effet, le conseil d'État considère que la ministre des sports n'a pas pu définir, par l'[arrêté du 9 mars 2020](#), que l'activité de randonnée en moyenne montagne était exclue de l'environnement spécifique (puisque seul un décret en Conseil d'État peut définir la liste de ces activités). Il est donc bien affirmé que notre métier demeure en environnement spécifique puisque l'[article R211-7 du Code du Sport](#) est toujours en vigueur.

L'[arrêté du 14 juin 2007](#) définit encore et toujours l'alpinisme et ses activités assimilées comme « un ensemble de pratiques sportives qui regroupent différentes techniques de progression ou de déplacement à pied ou à ski dans un environnement montagnard ».

Malheureusement diverses contraintes nous ont empêché d'avancer véritablement sur ce sujet de l'environnement spécifique :

- ➔ Crise sanitaire
- ➔ Manque de disponibilité du Comité Directeur.
- ➔ Attente du résultat de notre recours concernant l'arrêté du 9 mars 2020, rendu au cœur de la saison estivale.

Plusieurs stratégies doivent être mises en place :

- Poursuivre le travail amorcé avec le PGHM, mais entamé aussi des discussions avec le Ministère de l'Intérieur, pour définir une zone en rapport avec l'accès des secours.
- Interpeller le Ministère des Sport afin qu'il nous confirme avoir acté la conclusion du Conseil d'État et donc réintégrer l'activité de randonnée en montagne, avec la mention d'« environnement spécifique ».
- Solliciter des élus (Sénateurs, Députés ...) pour obtenir leur soutien concernant le point précédent.

Représenter notre profession

En cette fin d'année, il nous a été demandé par le Ministère des Sports de **justifier de nouveau de notre représentativité** (1ère fois en 2018), mais ce coup-ci avec le recours d'un huissier et d'un commissaire aux comptes, en certifiant le nombre de nos adhérents, nos comptes et l'existence de statuts, etc. Grâce au réseau de connaissances de Bernard BARON, nous avons pu fournir les documents certifiés par Maître Rosemary BUISSON.

Cette année encore, nous n'avons pu être présents au **Salon du Randonneur, à Lyon**, encore reporté au mois de mars 2022 (où nous bénéficions du tarif de 2020).

Ludovic FERCHAUD, Vice-président et moi-même, nous sommes rendus au **Congrès de l'ANEM** (Association Nationale des Élus de la Montagne) au Grand-Bornand. C'était l'occasion de retisser des liens et alerter certains élus sur la décision du Conseil d'Etat.

Tout au long de l'année, un travail suivi par notre secrétaire Maxime GAY avec **Savoie Mont-Blanc Tourisme** a été mis en place afin d'**améliorer la communication des Accompagnateurs en Montagne et promouvoir la profession**. Ceci a abouti à une campagne de communication au cours de l'hiver et avant la saison estivale. Le SNAM y était également convié, ainsi que d'autres socio-professionnels. Il a été souligné que les accompagnateurs en montagne doivent s'inscrire au sein des Offices de Tourisme de leur territoire, afin d'être référencé sur la plate-forme APIDAE et qu'ainsi leurs activités soient relayées au niveau des deux départements (Savoie et Haute-Savoie).

Jurys d'examens

Depuis 2019, nous participons aux jurys des examens probatoires, des UF1, des UF3 (hivernal), des UF5 (pédagogie et conduite de groupe) et des examens finaux.

Les exigences des conditions sanitaires ont considérablement modifié les règles et modalités de leur organisation. Suivre les formations à distance et /ou en présentiel, pour les stagiaires, fut le résultat des adaptations plus ou moins judicieuses et ce fut de même pour les membres des jurys de ces examens et formations. Ceci a demandé beaucoup de temps et de travail pour une indemnisation dérisoire et qui ne prend pas en compte le temps de préparation (relecture des projets professionnels, vérification des randonnées...), excepté la DRJES de l'Occitanie qui a rémunéré les jurys professionnels à hauteur d'une journée de travail. Pour les journées de présence aux examens probatoires, à l'UF 5 et aux examens finaux, le syndicat a complété à hauteur de 180 euros par jour, comme il avait été convenu en AG afin de ne pas pénaliser nos collègues pour le temps consacré à ces missions. A noter que cette prise en charge n'a pu avoir lieu pour les examens finaux, gérés en direct par Prémanson, car l'État ne nous a pas encore indemnisé pour la participation de nos représentants aux jurys (UF1 et final).

Assurances

Notre assureur Groupama nous a informé, en cours d'année, qu'il ne renouvelait pas notre contrat. En bref, il nous a gentiment dit d'aller voir ailleurs ...

La raison principale de cette rupture vient du fait que le faible montant de notre assurance RCP, auquel il a été rajouté l'assurance « Opérateur de Voyages et de Séjours » (OVS) et des indemnités journalières, à hauteur de 70€/jours pendant 300 jours. Certes, cela faisait un contrat attractif mais pas du tout viable financièrement à terme. En effet, il a suffi de quelques adhérents qui aient des accidents et sollicitent le paiement d'indemnités journalières pour que l'assureur décide de rompre le contrat.

Nous avons décidé de profiter du contrat passé par l'APSO avec un assureur pour l'année à venir et de dissocier RCP d'un côté et assurance ovs et indemnités journalières de l'autre.

Recyclage

Sujet complexe, l'ENSM, via le CNSNMM qui est sa structure déléguée pour gérer le recyclage de AeM, doit se conformer aux règles dictées par «France Compétences» qui s'impose à tout organisme de formation. Plusieurs points sont sources de difficultés pour permettre aux stagiaires une prise en charge du coût. Une des conditions est de démontrer que le cursus suivi aura permis d'accroître les compétences professionnelles des participants, le tout devant être sanctionné par un contrôle !

De plus, le Ministère des Sports se trouve dans une situation paradoxale : par une fenêtre il nous met « hors environnement spécifique » ; par l'autre, il veut conserver la manne financière de la mise à niveau (recyclage) rattachée à l'environnement spécifique. Pas si étonnant alors qu'il veuille maintenir obligatoire sur 3 jours cette formation alors que 2 jours suffisent pour les moniteurs de ski, qui eux, dans l'arrêté du 9 mars 2020, pratiquent bien en environnement spécifique ; allez comprendre !

Suivi des autres actions

Nous avons défendu la profession pendant cet hiver et ce printemps pour obtenir des **allègements** sur le nombre de personnes pouvant être encadrés à cause de la **crise sanitaire** (règle du 5+1) avec gain de cause au mois de mai.

Aucune communication vers les adhérents n'a été faite, fautes de temps et de ressources humaines ...

Voici les actions menées pour l'année écoulée ; cela relate peu le temps et l'énergie qui sont nécessaires pour collecter l'information, monter les dossiers, préparer des réunions, prendre des décisions qui engagent l'UNAM et très souvent la profession.

Nous sommes un peu plus nombreux à nous investir mais il y a tant à faire. Que vous possédiez des compétences particulières ou non, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Toutes les actions ne pourraient être entreprises sans la volonté et l'implication des membres du Comité Directeur qui ont œuvré bénévolement, ainsi que des « personnes ressources », mais aussi acteurs dans d'autres syndicats qui, par leurs compétences, nous ont soutenu et permis d'agir.

Je tiens à remercier, aux noms de nos adhérents, les uns comme les autres pour leurs engagements auprès de notre syndicat.

Le président de l'UNAM

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Schlatter', written over a horizontal line.

Patrick SCHLATTER.